

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00690

Numéro SIREN : 810 607 184

Nom ou dénomination : PROVENCE AUTO PASSION

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2021 sous le numéro de dépôt 2349

Désignation de l'entreprise : PROVENCE AUTO FASSION - SIREN : 510607134				Néant		
Durée de l'exercice en nombre de mois : 12				Durée de l'exercice précédent : 12		
				Exercice N clos le 31/03/2019	Exercice N-1 clos le 31/03/2018	
ACTIF				Net 1	Net 2	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières* (1)		040	042	64 304	
	Total I (5)		044	048	64 304	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062	59 378	72 431
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres* (3)	072	074	113	65 217
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	170 318	157 474
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096	098	229 809	295 142
	Total général (I + II)		110	112	294 113	295 142
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	205 000	205 000
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	14 664	14 664
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131		
	Report à nouveau			134	-24 971	-23 224
	Résultat de l'exercice			136	-1 115	-1 747
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	193 576	194 693
Provisions pour risques et charges			154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	100 449	100 449
Produits constatés d'avance			174			
Total III			176	100 537	100 449	
Total général (I + II + III)			180	294 113	295 142	
RÉSUMÉ	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	73
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 A-NOT

le gérant
A. LEGER

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2019

Formule d'habilitation relative aux entreprises de l'industrie et du commerce (art. 101 du Code de commerce)

Désignation de l'entreprise **PROVENCE AUTO PASSION - SIREN : 810627124**

N° de l'entreprise **111100124**

A — RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le 31/03/2019		Exercice N-1 clos le 31/03/2018		
		1	2	3	4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210	13 512	162 372
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services*	215		214		
		217		218		2 343
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		5 063
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	13 512	232	162 435	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)	234	13 373	234	1 211	
	Variation de stock (marchandises)*	236		236	143 633	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)	242	1 206	242	14 463	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	244	1 631	244	5 301	
	Rémunérations du personnel*	250		250		
	Charges sociales (cf. renvoi §80)	252	-1 131	252		
	Dotations aux amortissements*	254		254	603	
	Dotations aux provisions	256		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262		
		260				
Total des charges d'exploitation (II)		264	14 630	264	171 232	
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	-1 118	270	-1 747	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		280		
	Produits exceptionnels (IV)	290		290		
	Charges financières (V)	294		294		
	Charges exceptionnelles (VI) (dont amort. constructions neuves (19 quinques D);)	300		300		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)	306		306		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)		310	-1 118	310	-1 747	
		Exercice N clos le 31/03/2019		Exercice N-1 clos le 31/03/2018		
		1	2	3	4	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		318		
	Provisions non déductibles*	322		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033.nor)	324		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des emprunts d'associés	247		330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (239 ter et D))	249		251		
Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	998		998			
Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	999		999			
Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		997		997		
Déductions	Entreprise nouvelle (11.200)	986		986		
	Reprise d'entreprises en difficulté (11.200)	981		981		
	Jeune entreprise innovante (11.200)	989		989		
	ZA (11.200)	345		345		
Zones de revitalisation de la défense (11.200)		127		127		
Bassin d'emploi à redynamiser (14.200)		991		991		
Investissements outre-mer		344		344		
Cédence due au rep. en amont du dév. d'art		346		346		
Zones de revitalisation rurales (11.200)		138		138		
Pôles de compétitivité hors C.I.C. (14.200)		990		990		
Banque urbaine à dynamiser (14.200)		992		992		
Déduction européenne Art. 39.200		653		653		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		352		352	1 118	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)	356		356		
	Déficits antérieurs reportables *	23 766		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		370		372	1 118	

le gérant
N. LEGER

PROVENCE AUTO PASSION
Société à responsabilité limitée au capital de 205.000 €
Siège social : Castel Montaignet Chemin de la Reine Jeanne
13090 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PCE 81060718400019

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019

Le vingt-huit juin deux mille dix-neuf à 19 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian LEGER, gérant. Le Président constate que sont présents :

SARL Family Invest représentée par M Christian LEGER	titulaire de 200 000 parts
Monsieur Frédéric LEYDET	titulaire de 5 000 parts

Le Président constate que les associés présents possèdent 205 000 parts sociales sur les 205 000 parts composant le capital social et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- Les statuts de la société ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2019 ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des projets de résolutions ;
- Divers documents

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2019 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ; distribution des dividendes ;



- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Questions divers ;
- Pouvoirs à conférer

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2019 lesquels font apparaître un déficit de 1118 euros.

Elle approuve en outre les mesures ou opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Elle donne en conséquence, au gérant, quitus de sa mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

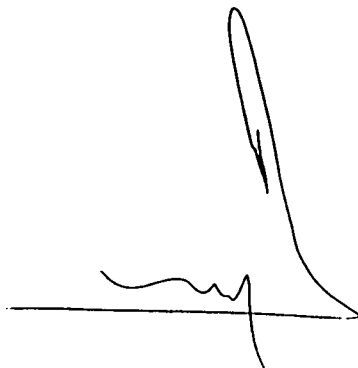
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1118 euros de la manière suivante :

1118 euros au compte report à nouveau

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long vertical stroke and a horizontal base with a wavy line.A small, cursive handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale indique que la gérance n'a pas été rémunérée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

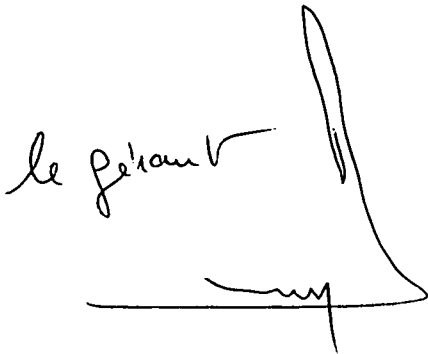
CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

The image shows a handwritten signature in cursive script, which appears to read 'le gérant'. Below the signature is a horizontal line, possibly indicating the end of the signature or a separator.